



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

La Poste

Question écrite n° 1850

Texte de la question

M. Eric Doligé souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les conséquences pour les agents généraux d'assurance de la mise à disposition d'une compagnie d'assurance du réseau de La Poste. En la transformant en entreprise publique, la loi de 1990 a ouvert à La Poste le droit d'offrir des prestations relatives à tous produits d'assurance. Suite à un accord conclu avec la Fédération française des sociétés d'assurance, l'établissement public s'est engagé à ne pas commercialiser des produits d'assurance dommages avant le 1er janvier 1997. Depuis, un projet d'accord entre La Poste et une société d'assurance vise à la création d'une société anonyme qui commercialiserait ces produits spécifiques. Or, ceux-ci représentent à eux seuls plus de quatre-vingts pour cent de l'activité des agents généraux d'assurance. Aussi, la validation d'un tel accord, fruit d'aucun appel d'offres, crée-t-il une distorsion de concurrence au détriment du secteur privé qui entraînera assurément la disparition de nombreux professionnels de l'assurance, et par conséquent d'emplois. Il lui demande donc quelle position entend prendre le Gouvernement concernant ce dossier, dont l'enjeu est d'importance pour le devenir des réseaux d'agents généraux d'assurance mais également pour l'avenir des services financiers en France.

Texte de la réponse

Le parlementaire s'interroge sur la position du Gouvernement à l'égard de l'accord projeté entre les AGF et La Poste, accord qui permettrait à cette dernière d'étendre son activité en matière d'assurances à la distribution de produits d'assurances dommages. Un tel projet fera l'objet de la part du Gouvernement d'un examen extrêmement attentif. Il sera notamment tenu compte de la comptabilité du projet avec les règles du droit de la concurrence, de considérations de nature prudentielle, du souci d'équilibre du marché de l'assurance dommages, de la situation propre de La Poste et de la place des services financiers dans son activité globale et dans son équilibre.

Données clés

Auteur : [M. Éric Doligé](#)

Circonscription : Loiret (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1850

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 août 1997, page 2509

Réponse publiée le : 25 août 1997, page 2714